

Les quartiers de la politique de la ville dans les communes de 10 000 habitants ou plus en Languedoc-Roussillon

Frédéric AUTRAN - INSEE

En Languedoc-Roussillon, au 1^{er} janvier 2006, 240 500 personnes vivent dans une zone urbaine sensible (ZUS) ou dans un nouveau quartier prioritaire (NQP). Dans certaines communes, plus de la moitié de la population municipale vit dans un de ces quartiers prioritaires concernés par la politique de la ville.

La situation sociodémographique des ZUS est plus fragile que celle des nouveaux quartiers prioritaires. La part de la population à bas revenus et celle des bénéficiaires de minima sociaux y sont plus élevées. Dans les nouveaux quartiers prioritaires, les familles monoparentales et les allocataires de moins de 25 ans sont relativement plus nombreux.

En Languedoc-Roussillon, au 1^{er} janvier 2006, 240 500 personnes résident dans un des quartiers de la politique de la ville des communes de 10 000 habitants ou plus ayant signé un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Parmi elles, 132 500 personnes (55 %) vivent dans une zone urbaine sensible (ZUS) et 108 000 personnes (45 %) vivent dans un des nouveaux quartiers prioritaires (NQP).

La double dénomination des territoires concernés par la politique de la ville date du début 2007, avec l'introduction des NQP (voir encadré ci-dessous). A cette occasion, trois nouvelles communes ont rejoint le groupe des trei-

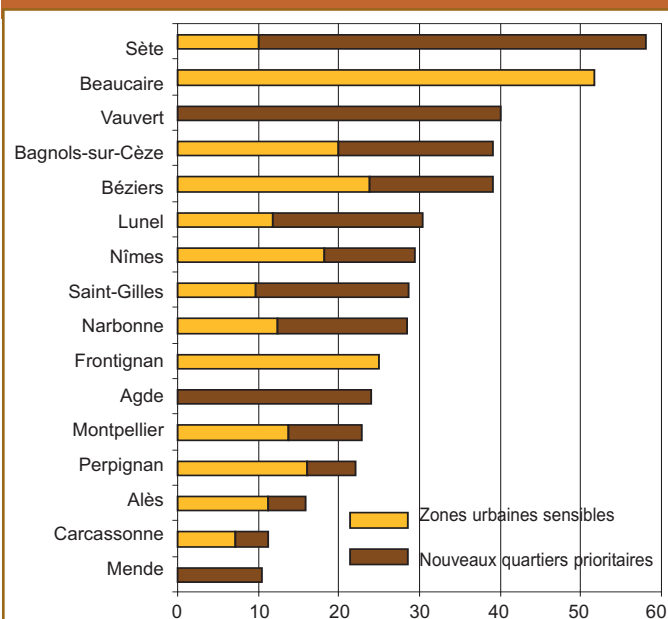
ze communes déjà concernées par les contrats de ville conclus pour la période 2001 - 2006 : Vauvert avec les quartiers « Centre ville » et « Collectif », Agde avec « Vieille ville - Pérou - Gare » et Mende avec « Bellesagne - Fontanille » (voir tableau page 3).

Dans certaines communes, plus de la moitié de la population vit dans un quartier prioritaire

La population des territoires reconnus prioritaires est plus ou moins importante au sein de chacune des 16 communes. A titre d'exemple, plus de la moitié de la population de Sète réside dans un quartier de la politique de la ville, soit dans la ZUS « Presqu'île de Thau » (10 %), soit dans le NQP « Centre ville » (48 %). C'est aussi le cas de Beaucaire où 52 % de la population vit dans la ZUS « La Moulinelle ». A l'opposé, dans les communes de Carcassonne et Mende, seulement 10 % de la population des ménages vit dans un quartier prioritaire.

Part de la population vivant dans les quartiers concernés par la politique de la ville

Unité : %



Source : Insee - recensement de la population
Champ : population des ménages au 1^{er} janvier 2006

Note de lecture : dans la commune de Mende, un peu plus de 10 % de la population dans un "nouveau quartier prioritaire" relevant de la politique de la ville.

La politique de la ville

La politique de la ville a pour mission de mobiliser, d'organiser et de structurer les interventions publiques sur des territoires définis comme prioritaires en raison des difficultés que rencontrent leurs habitants (habitat dégradé, chômage, échec scolaire, délinquance ...).

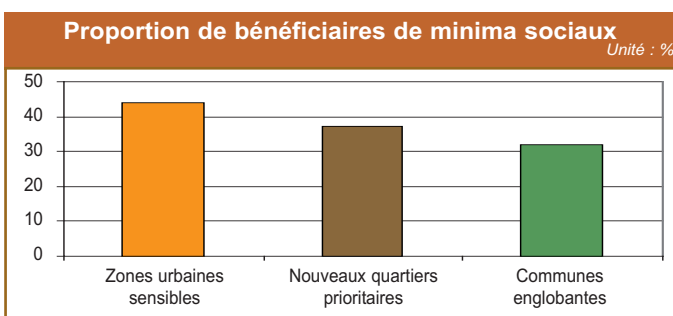
Depuis le 1^{er} janvier 2007, les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) ont remplacé les contrats de villes conclus pour la période 2001-2006 (voir encadré champ et méthodologie). Aujourd'hui, ces nouveaux contrats concernent à la fois les zones urbaines sensibles (ZUS) qui relevaient de l'ancien dispositif de la politique de la ville et les nouveaux quartiers prioritaires (NQP) intégrés dans le dispositif depuis 2007 (voir encadré page 4).

Dans cet article, les Zones Urbaines Sensibles sont souvent dénommées « anciens quartiers » pour les distinguer des Nouveaux Quartiers Prioritaires dans l'ensemble des territoires concernés.

Une situation plus défavorable dans les anciens quartiers

Globalement, la situation socio-économique des habitants des anciens quartiers prioritaires - dont l'entrée dans le dispositif de la ville est plus ancienne - est plus « fragile » que celle des habitants des nouveaux quartiers prioritaires. La proportion de personnes disposant de très bas revenus et celle des ménages fortement dépendants de prestations sociales sont plus élevées dans les anciens quartiers que dans les nouveaux.

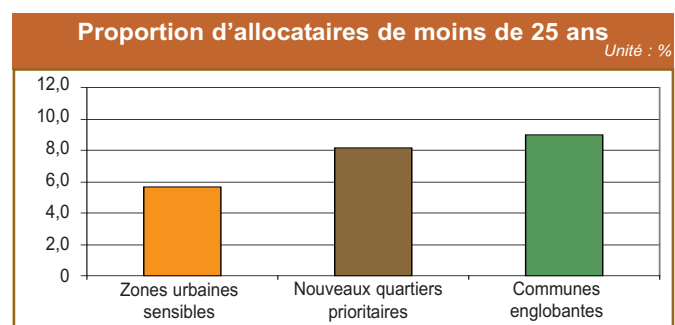
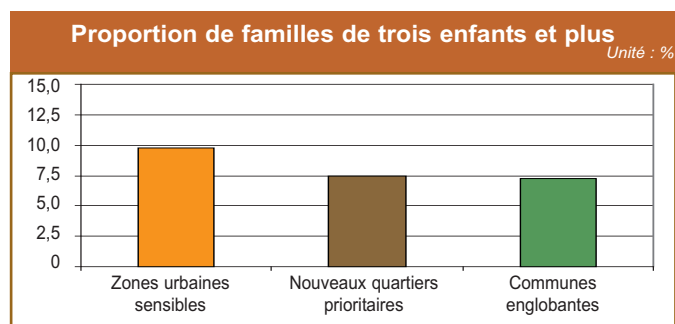
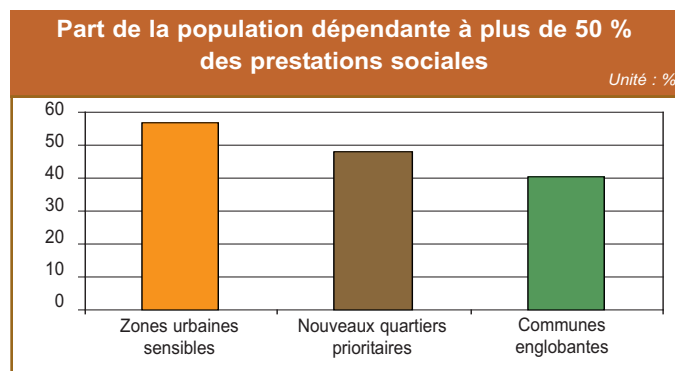
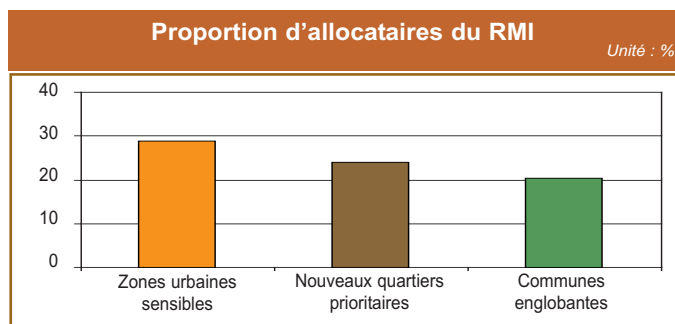
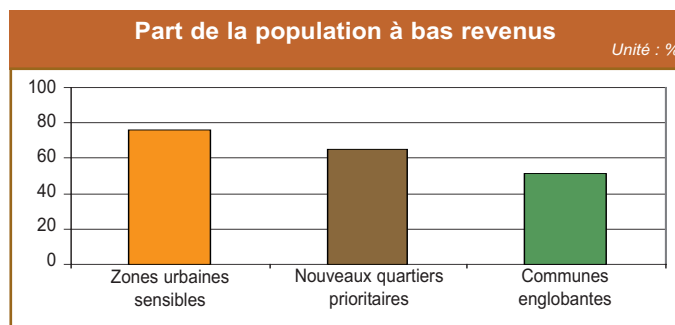
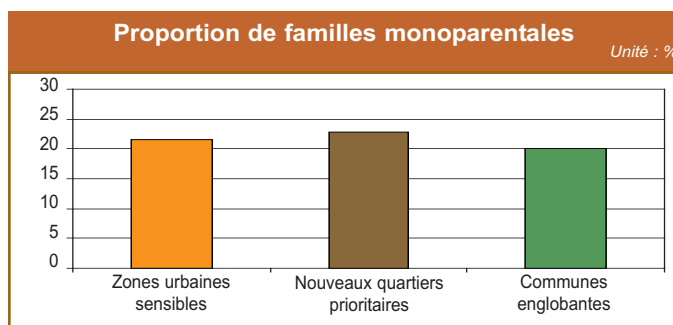
Pour exemple, la moitié des ZUS comptent plus de 44 % d'allocataires des Caisses d'Allocations Familiales bénéficiaires de minima sociaux, cette proportion est de 37 % dans les nouveaux quartiers prioritaires et de 32 % dans les communes englobantes.



Plus de familles monoparentales et de jeunes allocataires dans les nouveaux quartiers

De manière générale, les proportions de familles monoparentales et de couples ayant trois enfants ou plus sont plus élevées dans les quartiers prioritaires (anciens ou nouveaux) que dans l'ensemble des communes englobantes. A l'inverse, les allocataires CAF de moins de 25 ans y sont moins présents.

De ce point de vue, les nouveaux quartiers sont plus hétérogènes que les anciens quartiers et les communes englobantes. La proportion de familles monoparentales y est très variable mais, globalement, les NQP comptent un peu plus de familles monoparentales que les ZUS.



Sources communes à l'ensemble des graphiques : Insee - Caf 2006

Note : les graphiques de cette page représentent les valeurs médianes des différents indicateurs étudiés pour différencier les anciens et nouveaux quartier de la politique de la ville.

Exemple de lecture (graphique haut colonne de droite) : dans la moitié des zones urbaines sensibles, la proportion de population vivant sous le seuil de bas revenus est quasiment de 80 % ; cette proportion est de 60 % dans les nouveaux quartiers prioritaires

**Les quartiers de la politique de la ville
dans les communes de 10 000 habitants ou plus
ayant signé un Contrat Urbain de Cohésion Sociale en Languedoc-Roussillon**

Commune	Nom du quartier prioritaire	Type de quartier	Population des ménages 2006
Agde	Vieille-ville - Pérou - Gare	NQP	5 090
	Pré Saint Jean	ZUS	2 923
Alès	Les Cévennes	ZUS	1 437
	Les Cévennes-Tamaris (extension)	NQP	975
	Cauvel-la-Royale	NQP	663
	Les Promelles	NQP	222
	Les Escanaux - Coronelle	ZUS	3 639
Bagnols-sur-Cèze	Vigan Braquet	NQP	1 875
	Centre-ville	NQP	1 618
Beaucaire	Centre	ZUS	5 161
	La Moulinelle	ZUS	2 478
Béziers	Les Arènz - La Devèze	ZUS	13 512
	Le Faubourg - Centre	ZUS	1 724
	Pintat - Les Oiseaux	ZUS	1 602
	Centre-ville	NQP	10 718
Carcassonne	La Conte	ZUS	1 604
	Le Viguier - Saint Jacques	ZUS	1 601
	Grazailles - Fleming - La Reille	NQP	876
	Ozanam	NQP	667
Frontignan	Centre-ville	NQP	349
	Quartier Nord	ZUS	2 971
	La Peyrade	ZUS	2 557
Lunel	Cité de la Roquette - L'Abrivado - La Brèche	ZUS	2 741
	Centre-ville - Mairie	NQP	4 344
Mende	Bellesagne - Fontanilles	NQP	1 226
	La Paillade	ZUS	14 915
	Les Cévennes	ZUS	6 353
	Petit Bard - Pergola	ZUS	5 131
	Pas du Loup - Val de Croze - Paul Valéry	ZUS	4 940
	Gély - Figuerolles	ZUS	2 087
	Tournezy - Saint-Martin	NQP	8 009
	Les Hauts de Massane - Les Garrigues - Les Tours	NQP	6 360
	Gambetta	NQP	4 119
	Nord Ecusson - Les Ursulines	NQP	3 421
Narbonne	Saint-Jean - Saint-Pierre	ZUS	6 182
	Pyrénées - Bourg Charité - Cité Est	NQP	5 883
	Razimbaud	NQP	2 103
Nîmes	Zup Pissevin - Valdegour	ZUS	16 333
	Chemin bas d'Avignon	ZUS	7 002
	Mas de Mingue	ZUS	2 270
	Gambetta - Richelieu	NQP	8 835
	Route d'Arles - Mas de Ville	NQP	5 013
	Clos d'Orville	NQP	1 616
Perpignan	Le Vernet	ZUS	10 378
	Saint-Jacques	ZUS	7 611
	Clodion - Torcatis	NQP	1 949
	Champs de Mars	NQP	1 532
	Baléares - Roi de Majorque	NQP	888
	Saint-Assisclé	NQP	885
	Les Romarins	NQP	846
Cité Ensoleillée	NQP	731	
Saint-Gilles	Sabatot	ZUS	1 247
	Centre Ancien	NQP	2 432
Sète	Presqu'il de Thau	ZUS	4 244
	Centre-ville	NQP	20 297
Vauvert	Centre-ville	NQP	2 191
	Collectif	NQP	2 103

Sources : Insee - Recensement de la population 2006 et sources administratives

La politique de la ville : des contrats de ville au Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)

Jusqu'en 2006, les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) constituaient les territoires d'action de la politique de la ville, à travers des contrats de villes d'une durée de 6 ans (2000 - 2006). Depuis le 1^{er} janvier 2007, les contrats de villes sont remplacés par des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), avec un cadre contractuel et une géographie prioritaire renouvelée. Les institutions signataires de ces contrats sont les communes, les départements, les régions, l'État et l'ACSE. Les diverses mesures en faveur des quartiers s'articulent autour de cinq champs prioritaires : l'accès à l'emploi et le développement économique, l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, la réussite éducative, la citoyenneté et la prévention de la délinquance, et l'accès à la santé. La lutte contre les discriminations s'y rajoute au titre de priorité nationale.

Ces contrats sont conclus pour une durée de trois ans renouvelables et entrent, en 2009, dans une première phase d'évaluation. Actuellement en Languedoc-Roussillon, 17 CUCS sont signés. Ces contrats concernent 31 villes, 28 ZUS et 45 Nouveaux Quartiers Prioritaires (NQP).

Méthodologie

Cette étude s'intéresse aux quartiers des Contrats Urbains de Cohésion Sociale CUCS des communes de plus de 10 000 habitants du Languedoc-Roussillon. Ces quartiers sont composés de 26 Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et de 31 Nouveaux Quartiers Prioritaires (NQP) dans 16 villes de la région. Les quartiers prioritaires des communes de moins de 10 000 habitants ne font pas partis de cette étude en raison de la non-disponibilité des indicateurs.

L'objectif de l'étude est de positionner les nouveaux quartiers prioritaires par rapport aux ZUS et, globalement, de caractériser l'ensemble des quartiers des contrats urbains de cohésion sociale suivant des indicateurs de précarité (chômage, minimas sociaux...) et de composition familiale disponibles.

Les indicateurs utilisés pour la classification des quartiers sont issus des fichiers géolocalisés soit des caisses d'allocation familiales (CAF 2006), soit de l'ANPE 2006, soit du recensement de la population de 1999.

Indicateur	Source
Taux de familles monoparentales	CAF 2006
Taux de couples avec 3 enfants et plus	CAF 2006
Taux de bénéficiaires de minima sociaux (RMI, API, AHH)	CAF 2006
Taux d'allocataires au RMI	CAF 2006
Part de la population couverte à bas revenu	CAF 2006
Part des allocataires dépendant à plus de 50 % des prestations	CAF 2006
Nombre d'habitants en 1999	RP 1999
Ecart des taux de famille monoparentale entre le quartier et la commune englobante	CAF 2006
Ecart des parts de la population couverte à bas revenu entre le quartier et la commune englobante	CAF 2006

■ Le site de la politique de la ville : www.sig.ville.gouv.fr



www.insee.fr

Directeur de la publication: Henri THÉRON - Rédacteur en chef: Odile DANGERFIELD
INSEE Languedoc-Roussillon — 274, allée Henri II de Montmorency — 34064 Montpellier CEDEX 2
Téléphone: 04 67 15 70 00 — Télécopie: 04 67 15 71 71 — Information du public^(*): 08 25 88 94 52
Mél: insee-contact@insee.fr

^(*) 0,15 euro la minute

Exemplaire non destiné à la vente
ISSN n° 1286-4218
© INSEE 2009